

24/03/2026

Anomalie de transmission des budgets

Bonjour,

Nous avons remonté l'anomalie signalée "999 - ODT-VERIF-28 : Erreur de rematérialisation" à la DT NUM. Nous sommes en attente de retour de leur part.

Dans l'attente d'une résolution, nous vous invitons à contacter votre préfecture afin que celle-ci vous autorise à transmettre votre document au format PDF vers @ctes à titre dérogatoire.

Cette procédure est encadrée par l'article R. 2131-4 du code général des collectivités territoriales qui permet au préfet de suspendre par notification écrite tout ou partie de la convention de télétransmission.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée et vous remercions de votre compréhension.

Cordialement,

Merci de ne pas répondre à ce mail



Désinscription